



***Cérémonie des traités de 2022  
Promotion du régime conventionnel international  
Rapport final***

***20 septembre – 23 septembre 2022***

Au cours de la Cérémonie des traités de 2022, dix-huit (18) **États membres** ont effectué vingt-deux (22) **actions** relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Deux (2) États ont été représentés par leur **Chef d'État**, deux (2) États ont été représentés par leur **Chef de Gouvernement**, douze (12) États ont été représentés au **niveau ministériel** et deux (2) États ont été représentés à un **autre niveau**.

Au total, deux (2) acceptations, cinq (5) adhésions, six (6) ratifications, sept (7) signatures et deux (2) applications territoriales, tels que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

**Droits de l'homme**

- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000)**  
(Application territoriale par les Pays-Bas à l'égard de Curaçao)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011)**  
(Adhésion par la Nouvelle-Zélande)
- **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990)**  
(Signature et Ratification par le Malawi)

**Désarmement**

- **Traité sur le commerce des armes (New York, 2 avril 2013)**  
(Acceptation par le Gabon)
- **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (New York, 10 septembre 1996)**  
(Ratification par la Guinée équatoriale)
- **Convention sur les armes à sous-munitions (Dublin, 30 mai 2008)**  
(Application territoriale par les Pays-Bas à l'égard de Curaçao)

- **Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III) (Genève, 10 octobre 1980)**  
(Adhésion par le Malawi)
- **Amendement à l'article premier de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 21 décembre 2001)**  
(Adhésion par le Malawi)
- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)**  
(Signature par la Barbade, le Burkina Faso, la Guinée équatoriale, Haïti et la Sierra Leone ; Ratification par la République démocratique du Congo et la République dominicaine)

#### Commerce international et développement

- **Accord portant création du Centre Sud (Genève, 1<sup>er</sup> septembre 1994)**  
(Ratification par la Colombie)

#### Navigation

- **Amendements à la Convention portant création de l'Organisation maritime internationale (Londres, 8 décembre 2021)**  
(Acceptation par Malte)

#### Questions pénales

- **Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000)**  
(Adhésion par l'Andorre)
- **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)**  
(Adhésion par le Tchad)

- **Amendement à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Fait d'affamer délibérément des civils) (La Haye, 6 décembre 2019)**  
(Ratification par la Suisse)

**Transport et Communications**

- **Convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international (Genève, 22 février 2019)**  
(Signature par le Bélarus)

